
De : Jaune Ciel [REDACTED]

Envoyé : mercredi 4 juin 2025 13:49

À : enquete plu1 <enquete.plu1@marguerittes.fr>

Objet : Enquête publique Marguerittes

Bonjour,

Je souhaite m'opposer au projet de centrale photovoltaïque dans la garrigue de Marguerittes. Pour motiver mon choix, voici les arguments qui ont retenus mon attention et m'ont convaincue :

Valeur patrimoniale du site

- La colline de Montrodier est située dans un paysage de garrigue remarquable, typique du patrimoine naturel et culturel méditerranéen.
- Présence de constructions en pierre sèche (clapas, capitelles), témoignages du pastoralisme ancestral.
- Proximité immédiate de la Combe des Bourguignons, Espace Naturel Sensible et site touristique
- Risque de dévalorisation du site patrimonial par industrialisation du paysage.
- Message incohérent pour les jeunes générations lors de visites « pédagogiques » sur une forêt détruite.

Impacts environnementaux

- Destruction complète de la garrigue boisée et de ses habitats.
- Présence d'espèces protégées menacées, sans dérogation obtenue : projet potentiellement illégal.
- Nombreux statuts de protection du site : ZNIEFF I & II, ZICO, réserve de biosphère UNESCO, ZBC, zone N du PLU.
- Risque de perturbation du climat local : création de souffle chaud et dôme thermique = amplification du risque incendie dans un contexte de sécheresse accrue et proximité de zones habitées.
- OLD (obligations légales de débroussaillage) doublent la surface réellement impactée.
- Doute sur la capacité réelle à restaurer le site après l'exploitation.

Le contexte

- Multiplication des projets similaires dans le Gard, principalement en milieu naturel ou forestier.
- Fort soutien financier et juridique de l'État
- Projet qui risque de créer un précédent dangereux pour les communes voisines.
- Impact cumulatif avec d'autres projets sur la biodiversité et les paysages.
- Le photovoltaïque ne remplace pas les énergies fossiles : accumulation des énergies et effet rebond.
- Transition énergétique sans sobriété ni décroissance = impasse écologique.
- La crise écologique dépasse le seul problème du carbone : six limites planétaires déjà franchies.

Un déficit démocratique manifeste

- Avis défavorables ignorés de la DREAL, MRAe et CNPN.
- Étude d'impact rendue publique uniquement à l'ouverture de l'enquête : accès restreint à l'information.
- Intimidation : présence de gendarmes lors de la balade du 18 janvier.
- Communication mensongère des porteurs de projet : site présenté comme une ancienne décharge. En réalité, l'ancienne zone de remblai reboisée, et majorité du site en nature intacte.

Un risque hydrologique majeur

- Naissance de deux ruisseaux (Batardet et Canabou) sur la colline.
- Ces ruisseaux traversent l'A9 puis des zones urbanisées : danger accru d'inondation.
- Risque déjà démontré : inondation de l'autoroute en 2021.
- Déforestation = augmentation du ruissellement et perte de capacité de rétention des sols.
- Risques hydrologiques amplifiés par le changement climatique et les épisodes cévenols.

Alternatives

- Priorité à l'implantation sur terrains déjà artificialisés : parkings, ZAC, selon les recommandations de l'ADEME, du Ministère Aménagement du Territoire Transition Écologique, de la DREAL. Recommandations officielles claires sur l'évitement des milieux naturels.

Cordialement,



Agathe Lévêque

